

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ GOSS INTERNATIONAL MONTATAIRE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS D'USINAGE ET D'ASSEMBLAGE DE PIECES MECANQUES ET DE REGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SON ETABLISSEMENT DE MONTATAIRE

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 22 novembre 2010 au 22 décembre 2010 inclus, aux mairies de Montataire, Cramoisy, Creil, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello, Thiverny, à la sous-préfecture de Senlis, et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Monsieur Jean-Yves Mainecourt, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de Montataire aux jours et heures suivants :

- Lundi 22 novembre 2010 de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 1^{er} décembre 2010 de 14h00 à 17h00 ;
- Samedi 11 décembre 2010 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 16 décembre 2010 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 22 décembre 2010 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Montataire, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.